

Décision Générale colonial

Décision n° 385 du 25 mars 1946 :

n° 385

|                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Ministère<br>ACTES DU POUVOIR LOCAL | Date de publication<br>25 mars 1946 |
| Numéro JO<br>n° 3 du 31/03/1946     | Date du numéro<br>31 mars 1946      |

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trois mois pour en jouir en France est accordée à M. Durand (Pierre), inspecteur de 2e classe du cdre local de la police de la Côte française des Somalis. Il pourra, sur sa demande, percevoir avant ou départ une avance de solde dans les conditions prévues à l'article 11 du décret du 1er août 1944.